

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{ER} JUIN 2020
20 H 59**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} juin, à 20 h 59, en huis clos, par vidéoconférence, selon les décrets et les arrêtés ministériels.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2020-228 Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2019 et du rapport du vérificateur

CONSIDÉRANT que le trésorier, Monsieur Rémi Dubois, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2019 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 préparé par le directeur du Service des finances et trésorier et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2020-229 Approbation procès-verbal
Séance générale 4 mai 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 mai 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-230

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 11 mai 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 mai 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-231

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 18 mai 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 mai 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-232

**Dépôt des procès-verbaux de correction
Séance générale 17 août 2015 et séance générale 4 mai 2020
Résolutions 2015-332, 2020-201 et 2020-202**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les résolutions 2015-332, 2020-201 et 2020-202.

ADOPTÉE.

2020-233

Approbation des comptes – Mai 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mai 2020 :

Fonds d'administration :

6 438 128.06 \$

Paiement par chèques portant les numéros 37443 à 37452, 37502 à 37539, 37567 à 37568 et 37620 à 37622, paiement par dépôt direct portant les numéros 37453 à 37496, 37500, 37540 à 37565,

37569 à 37610 et 37623 à 37658 et paiements électroniques

Les dépôts directs 37433, 37453 et 37467 ont été annulés pour un montant de 40 378.89 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : 946 780.88 \$

Paielement par dépôt direct portant les numéros 37439 à 37442, 37501, 37566 et 37617 à 37619

Paielement par chèques numéros 3279 à 3281

Certificat du trésorier numéro 3392

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-25 Règlement 534-81 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur la rue de la Rivière

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-81 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur la rue de la Rivière.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-234 Dépôt et présentation d'un projet – Règlement 631-43 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin de modifier la tarification à la rampe de mise à l'eau

Madame la conseillère Geneviève Labrecque présente et dépose le projet du règlement 631-43 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin de modifier la tarification à la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉE.

2020-235 Adoption – Second projet de règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans la zone C-220

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions,

dans la zone C-220, soit et est adopté.

ADOPTÉE.

Concernant le point qui suit, madame la conseillère Brigitte Collin explique aux membres du conseil les dernières modifications apportées pour donner suite à ses discussions avec madame la conseillère Geneviève Labrecque. En effet, le projet a été modifié afin que la limite de stationnement de 15 minutes soit maintenant applicable toute l'année de 7 h à 18 h. En effet, des camps de jours se tiennent pendant la période estivale à cette école, les besoins de débarcadères ne sont pas limités aux heures de pointe et l'implantation de cette limite ne devrait pas nuire aux commerces puisque ceux-ci ne sont pas localisés à proximité immédiate.

2020-236 Adoption – Règlement 534-80 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de permettre le stationnement pour une période maximale de 15 minutes pour fins de débarcadère devant l'école J.-P.-Labarre

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-80 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de permettre le stationnement pour une période maximale de 15 minutes pour fins de débarcadère devant l'école J.-P.-Labarre.

ADOPTÉE.

2020-237 Adoption – Règlement 806-3 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'agrandir le périmètre du secteur éligible au programme

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 806-3 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'agrandir le périmètre du secteur éligible au programme.

ADOPTÉE.

Concernant le point qui suit, sur une demande d'information de madame la conseillère Mélanie Simoneau, le directeur général mentionne que ces travaux devraient se dérouler vers la fin du mois de juillet.

2020-238 **Adoption – Règlement 911-1 modifiant le règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de rue aux travaux autorisés sans augmenter la dépense ou l'emprunt**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 911-1 modifiant le règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de rue aux travaux autorisés sans augmenter la dépense ou l'emprunt.

ADOPTÉE.

2020-239 **Adoption – Règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour le présent règlement.

ADOPTÉE.

2020-240

**Demande d’approbation dérogation mineure no 2020-033
Aménagement d’une aire de stationnement
2800, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d’aménager une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU 2020-019 du 11 mars 2020, le comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement d’autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-226 adoptée lors de la séance spéciale du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu’un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 mai 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 27 mai 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu’aucun commentaire n’a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-033 afin de permettre l’aménagement d’une aire de stationnement à moins de cinq mètres d’une ligne de rue, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Gestion - Plani - Concept Architecture, dossier « APQC-01-ARC » en date du 26 février 2020. Plus précisément, la demande consiste à déroger sur trois éléments du règlement de zonage soit :

- l’aménagement d’une allée d’accès à moins de 5 mètres d’une ligne de rue (article 276);
- l’aménagement d’une aire de manoeuvre à moins de 5 mètres d’une ligne de rue (article 277);
- l’aménagement d’une zone tampon en bordure d’une voie publique dont la largeur est inférieure à 5 mètres (article 296).

Le bâtiment est sis au 2800, route Marie-Victorin, sur le lot 60 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-320.

ADOPTÉE.

2020-241

**Demande d’usage conditionnel no 2019-139
Aménagement d’un logement complémentaire
4370, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d’autorisation présentée par le requérant afin de permettre d’aménagement d’un logement complémentaire au 4370, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d’urbanisme, résolution CCU-2020-027 du 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-226 adoptée lors de la séance spéciale du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 mai 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 27 mai 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2019-139 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 4370, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Plan Design, dossier « 4370, route Marie-Victorin », en date du 25 octobre 2019.

Le bâtiment est sis au 4370, route Marie-Victorin, porte le numéro de lot 17-5 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

ADOPTÉE.

2020-242

**Demande d'usage conditionnel no 2020-032
Aménagement d'un logement complémentaire
1271, chemin de la Rivière-aux-Pins**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre d'aménagement d'un logement complémentaire au 1271, chemin de la Rivière-aux-Pins;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2020-028 du 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-226 adoptée lors de la séance spéciale du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 mai 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 27 mai 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2020-032 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 1271, chemin de la Rivière-aux-Pins, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Yvon Charlebois, dossier « 19145 », en date du 20 mars 2020, conditionnellement au remplacement de la porte avant existante par une fenêtre.

Le bâtiment est sis au 1271, chemin de la Rivière-aux-Pins, porte les numéros de lots P-277 et P-278 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-203.

ADOPTÉE.

2020-243

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-050
Agrandissement et transformation du bâtiment principal
22, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-032 du 6 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-050 afin de permettre l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal sis au 22, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Alain Zarka, dossier « AZ190508 » en date du 25 mars 2020.

Le bâtiment principal est sis au 22, rue Sainte-Anne, sur le lot 6 149 657 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-244

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-085
Régulariser la transformation du bâtiment principal
81-83, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement défavorable du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-033 du 6 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-085 afin de régulariser la transformation du bâtiment principal sis au 81-83, rue D'Youville effectuée en mai 2019 pour le volet du changement de couleur de la galerie ainsi que pour le changement du revêtement extérieur et travaux connexes sur la façade principale. Une recommandation est émise afin de procéder à un traitement des façades latérales à court terme afin d'harmoniser les façades visibles de la rue et ces

travaux devront faire l'objet d'une demande de P.I.I.A. avant la réalisation de ceux-ci.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2019-085 afin de régulariser la transformation du bâtiment principal sis au 81-83, rue D'Youville effectuée en mai 2019 pour le volet du changement du revêtement de toiture, car l'objectif 2 de l'article 27 du règlement sur les P.I.I.A. # 848 n'est pas atteint.

QUE le propriétaire actuel doit informer tout acquéreur futur de la non-conformité du revêtement de la toiture. Si cette information n'est pas transmise, cette non-conformité constituera un vice-caché.

Le bâtiment principal est sis au 81-83, rue D'Youville, sur le lot 6 146 493 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-634.

ADOPTÉE.

**2020-245 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-051
Construction d'un garage détaché
4390, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-034 du 6 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-051 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée sis au 4390, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept de St-Martin Architecture, dossier H-2660, en date du 1^{er} novembre 2014.

Le bâtiment principal est sis au 4390, route Marie-Victorin, sur le lot 17-2 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Concernant le point qui suit, Monsieur le maire Martin Damphousse exprime ses réserves quant à la condition recommandée par le CCU. En effet, l'application intégrale de cette condition de maintien du plan d'aménagement paysager ferait disparaître une bonne partie des stationnements nécessaires. À cette fin, il propose que cette condition soit changée en recommandation et que des discussions soient poursuivies avec le propriétaire pour l'amélioration des aménagements paysagers sur place. Les membres du conseil acceptent cette proposition.

2020-246

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-053
Agrandissement du bâtiment principal
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-037 du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-053 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1627, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Michel Langlois, architecte, dossier A255 en date du 15 mai 2020. Toutefois, la présente recommandation ne vise que les lots 284-74 et 285-86 de la Paroisse de Varennes. Une recommandation est effectuée afin que le plan des aménagements paysagers autorisés par la résolution 2017-291 soit maintenu afin d'assurer le maintien de l'espace de verdure qui ceinture les aires de stationnement situées à gauche et à droite du bâtiment principal.

Le bâtiment principal est sis au 1627, route 132, sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86, 285-8 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-247

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-044
Réaménagement des aires de stationnement
123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-038 du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-044 afin de permettre le réaménagement des aires de stationnement sises au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie NFOE, dossier 19111, en date du 16 mai 2020.

Le bâtiment principal est sis au 123, chemin du Petit-Bois, sur les lots 923-P et 924-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans les zones M-505 et M-574.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

Concernant le point qui suit, le directeur général mentionne que ces modifications d'affectations sont nécessaires pour donner suite au traitement comptable différent recommandé par l'auditeur externe pour les revenus de transaction des lots 6 149 818 à 6 149 822 au cadastre du Québec.

**2020-248 Modification des affectations 2020
Résolutions 2020-125, 2020-158, 2020-142, 2020-216
Fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des finances en date du 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de modifier l'affectation des sommes pour quatre résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil affecte les dépenses précédemment affectées au fonds de parcs et terrains de jeux aux résolutions 2020-125, 2020-142, 2020-158 et 2020-2016 au surplus non affecté.

Certificats du trésorier numéros 3395 et 3395C

ADOPTÉE.

Le directeur des Services juridiques et greffier présente aux membres du conseil le projet de résolution pour le point qui suit.

Sur une question de madame la conseillère Natalie Parent, le directeur général mentionne que cette dépense n'était pas prévue au budget 2020, car elle devait au début être traitée à même le coût du projet de nouveau centre multifonctionnel.

Sur une question de madame la conseillère Mélanie Simoneau, le directeur des Services juridiques et greffier mentionne que le projet de résolution n'a été transmis qu'aujourd'hui, car l'appel d'offres n'a été ouvert que vendredi à 11 h; l'analyse de conformité devait être complétée avant que la recommandation ne soit transmise au conseil.

Monsieur le conseiller Marc-André Savaria souligne que l'adjudicataire projeté présente un prix fort avantageux comparativement à ses concurrents.

2020-249 Travaux de démolition complète de l'aréna Louis-Philippe Dalpé et de l'ancienne maison des jeunes

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de démolition complète de l'aréna Louis-Philippe Dalpé et de l'ancienne maison des jeunes;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction générale en date du 1^{er} juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Démolition et Excavation Démex inc., pour les travaux de démolition, déconstruction et décontamination des immeubles, selon sa soumission du 29 mai 2020, pour un montant de 250 415.55 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3400

ADOPTÉE.

2020-250 Installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'égout pluvial de la rue du Calvaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'égout pluvial de la rue du Calvaire;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 175784 Canada inc. (Bricon), pour l'installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'égout pluvial de la rue du Calvaire au montant 153 138.74 \$ taxes incluses, selon sa soumission du 19 mai 2020.

La dépense sera financée par le règlement 904.

Certificat du trésorier numéro 3397

ADOPTÉE.

2020-251 Inspection et analyse de bornes incendies, manipulation de vannes et écoute de fuites pour 2020 avec option de reconduction en 2021 et 2022

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse de bornes incendies, manipulation de vannes et écoute de fuites pour 2020, avec option de reconduction en 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 20 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Aqua Data Inc., pour l'inspection et l'analyse de bornes incendies, manipulation de vannes et écoute de fuites sur le territoire de la Ville pour les années 2020 et l'option de reconduction pour les années 2021 et 2022 au montant maximal de 55 571.43 \$ taxes et imprévus inclus, selon sa soumission du 14 mai 2020.

La dépense pour l'année 2020 est de 18 523.81 \$ taxes et imprévus inclus.

Certificat du trésorier numéro 3393

ADOPTÉE.

2020-252 Surveillance des parcs et des espaces publics en 2020 avec option de reconduction en 2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la surveillance des parcs et des espaces publics de la Ville de Varennes en 2020 avec option de reconduction en 2021;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 25 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Trimax Sécurité inc., pour la surveillance des parcs et des espaces publics en 2020 avec option de reconduction en 2021 au montant de 93 829.95 \$ taxes incluses (pour les deux années), selon sa soumission du 20 mai 2020.

La dépense pour l'année 2020 est de 44 442.44 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3398

ADOPTÉE.

2020-253 Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 11 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture et de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville à la compagnie EnviroStable Inc. pour un montant de 35 931.12 \$ frais d'imprévus et taxes incluses.

Un montant de 33 051 \$ sera financé par le fonds d'administration et un montant de 2 880.12 \$ sera financé par l'enveloppe budgétaire en provenance du fonds de parc et terrains de jeux autorisée par les résolutions 2020-125 et 2020-158.

Certificats du trésorier numéro 3388A et 3388B

ADOPTÉE.

Concernant le point qui suit, sur une question de madame la conseillère Mélanie Simoneau, monsieur le maire Martin Damphousse rappelle que ces études archéologiques seront réalisées sur des terrains destinés au développement industriel avec l'appui financier du Ministère de la Culture et des Communications.

2020-254 Réalisation de trois études archéologiques

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service art, culture et bibliothèque en date du 11 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de trois études archéologiques sur les sites du Moulin Brodeur, La Saline et Cap St-Michel à la firme Artefactuel pour un montant de 97 532.37 \$ taxes incluses.

La dépense est conditionnelle à l'obtention d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à l'approbation du transfert budgétaire.

Certificats du trésorier numéro 3389

ADOPTÉE.

2020-255 Services professionnels – Mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour la mise à niveau du système d'aération de la station d'assainissement des eaux usées à la firme d'ingénieurs-conseils Tetra Tech QI inc. pour un montant de 74 733.75 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le règlement 904.

Certificat du trésorier numéro 3386

ADOPTÉE.

**2020-256 Acquisition d'un véhicule – Service du génie
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un véhicule de service de type Nissan NV200 cargo à l'entreprise Coupal & Brassard Nissan Richelieu pour un montant de 28 640.27 \$ taxes incluses.

Une enveloppe budgétaire de 9 689.29 \$ taxes incluses est de plus ajoutée pour l'équipement.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement et seront remboursées sur une période de cinq ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3387

ADOPTÉE.

2020-257 Modification contractuelle – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols de l'aire de livraison du complexe aquatique

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 9 899.35 \$ taxes incluses à la firme Englobe pour l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols de l'aire de livraison du complexe aquatique.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3396

ADOPTÉE.

2020-258 Pavage et resurfaçage à différents endroits sur le territoire

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 28 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de pavage et resurfaçage à différents endroits sur le territoire à la compagnie Pavage et construction Summum inc. pour un montant de 53 509.37 \$ taxes incluses.

Une portion de la dépense au montant de 44 541.31 \$ taxes incluses sera financée par le surplus non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3399A et 3399B

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-259 Acte de vente – Fermeture de chemin et cession – 4032, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir pour une ancienne emprise de route désaffectée entre les propriétaires du 4032, Marie-Victorin et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-260 Promesse d'achat d'immeuble – 2016, Jacques-Lemoyne
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble ainsi que tout acte de vente en découlant à intervenir entre le propriétaire du 2016, rue Jacques-Lemoyne et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

La dépense est affectée au surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3391

ADOPTÉE.

**2020-261 Hypothèque immobilière sur un bien particulier
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes à titre d'intervenante, l'hypothèque immobilière sur un bien particulier à être conclue entre 2733-

7245 Québec inc. et 9361-4048 Québec inc., tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-262 Entente de paiement relative à l'acte de vente intervenue le 20 janvier 2020 – Investissements Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de paiement relative à l'acte de vente intervenue le 20 janvier 2020 à intervenir entre Les Investissements Marie-Victorin CST limitée et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2020-263 Retour de la date de la séance générale de juillet au 6 juillet – Annulation de la résolution 2020-147

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2020-147 adoptée lors de la séance générale du 9 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes tiendra la séance générale du mois de juillet 2020 au 6 juillet 2020 et annule en conséquence la résolution 2020-147.

ADOPTÉE.

2020-264 Modification des taux d'intérêt et de pénalité – Taxes foncières – Prolongation du délai

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-153 par le conseil municipal lors de la séance spéciale du 23 mars dernier;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 se prolonge;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de prolonger la période de congé des taux d'intérêt et de pénalité et qu'il s'agira de la dernière prolongation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le taux d'intérêt et de pénalité sur tout compte de taxes foncières exigible

et impayé à ce jour soit de 0 % l'an jusqu'au 31 août 2020.

ADOPTÉE.

2020-265 Arrêté ministériel 2020-033 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Dérogations mineures 2020-046, 2020-055, 2020-059 et 2020-060, règlement 921

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2020-266 Renouvellement des permis de construction

Considérant les retards occasionnés aux chantiers de construction en raison de la pandémie de COVID-19;

Considérant les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme que toutes les demandes de renouvellement de permis de construction, pour lesquelles les permis ont été délivrés entre le 23 mars 2019 et le 11 mai 2020, soient effectuées gratuitement.

ADOPTÉE.

2020-267 Mandat pour l'application de règlements – Préposée à la réglementation

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Claudette Lambert à titre de préposée à la réglementation et responsable de l'application des règlements RM-VAR-302 relatif aux animaux, RM-VAR-204 concernant la circulation, 480 concernant les animaux, 529 concernant les nuisances, 534 concernant la signalisation et le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, et de l'autoriser à donner des constats d'infractions en vertu desdits règlements.

ADOPTÉE.

2020-268 Demande de transfert de gestion d'une portion de la route 132 à Varennes, section entre la rue de l'Aqueduc et la montée de la Picardie

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du centre-ville de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le déplacement des itinéraires de transport lourds hors d'une portion de la route 132, l'acquisition d'immeubles par la Ville, la démolition de bâtiments vétustes et le lancement de nouveaux projets de développements immobiliers dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de reconfigurer la trame routière de façon à favoriser la création d'un milieu de vie actif et de rendre attractif l'installation de commerces de proximité;

CONSIDÉRANT qu'un transfert de gestion d'une route est possible en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, c. V-9);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes demande au ministre des Transports le transfert de la gestion d'une portion de la route 132 à Varennes entre la rue de l'Aqueduc et la montée de la Picardie.

ADOPTÉE.

2020-269 Transferts budgétaires pour mai 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 8 440 719 \$ pour le mois de mai 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 20 mai 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2020-270 Embauche – Chef de division comptabilité et trésorière adjointe
Madame Julie Crochetière**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Madame Julie Crochetière
au poste de chef de division comptabilité et trésorière adjointe, poste cadre à
temps complet, à compter du 1er juin 2020.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2020-271 Renouvellement de contrat – Conseillère aux ressources humaines
Madame Caroline Vigneault**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève
Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme le renouvellement du contrat de Madame
Caroline Vigneault au poste de conseillère aux ressources humaines, poste
cadre contractuel à temps complet, à compter du 11 septembre 2020, et ce,
pour une période de trois (3) ans.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2020-272 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du
personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-
2020-06 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du
28 mai 2020.

ADOPTÉE.

**2020-273 Modification contractuelle – Équipements automatisés – Nouveaux
ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 46 620.29 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL) concernant l'ajout d'équipements automatisés pour répondre aux différentes mesures en lien avec la pandémie de la COVID-19.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq ans à compter de 2021

Certificat du trésorier numéro 3394

ADOPTÉE.

**2020-274 Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2020
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau pour la saison 2020 :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde Côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement Canada.

ADOPTÉE.

**2020-275 Appui à la Ville de Rimouski – Demande d'aide financière au Fonds
municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rimouski a reçu signification le 8 mai 2020 d'un pourvoi en contrôle judiciaire, en cassation, en nullité et en mesures de sauvegarde;

CONSIDÉRANT que ce pourvoi conteste la désignation par le conseil municipal à titre d'acte prioritaire au sens de l'arrêté ministériel 2020-008, daté du 22 mars 2020, tel que la poursuite de l'adoption d'une modification au Règlement de zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT que la résolution désignant l'acte prioritaire a été adoptée à l'unanimité, a été motivée et que la procédure de remplacement édictée audit arrêté a été entièrement suivie par la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT que le 14 mai 2020, la Cour supérieure, sous la plume de l'honorable Marie-Paule Gagnon, j.c.s., a rejeté la demande d'ordonnance d'une mesure de sauvegarde, laquelle visait à empêcher le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette à délivrer le certificat de conformité du règlement au Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC;

CONSIDÉRANT que le pourvoi en contrôle judiciaire se poursuit;

CONSIDÉRANT que le 19 mai 2020, la Ville de Rimouski a adopté une résolution demandant l'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Ville de Varennes d'appuyer cette demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Ville de Rimouski dans sa demande d'aide financière déposée auprès de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 25.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA